

Message de votre exécutif

Bonjour chers membres de la Section locale 4155,

Tel que discuté lors de notre assemblée générale du 15 avril 2023, nous organisons des rencontres par catégories pour le mois d'avril.

Catégorie A - 11 avril 2024

Catégorie B - 13 avril 2024

Catégorie C - 18 avril 2024

Catégorie D - 25 avril 2024

Vous allez recevoir un courriel avec un lien zoom pour vous inscrire. Votre participation est fortement recommandée puisque nous avons beaucoup d'informations à vous transmettre. Le but de ces rencontres est de vous entendre face à vos préoccupations, questionnements, etc... dans votre emploi.

Si vous avez des problèmes ou du questionnement concernant tout ce qui a rapport avec votre paie (T4, bordereaux de paie, etc..) s.v.p. envoyer un courriel au Service de la paie à paie@csdceo.org.

Veuillez noter que la présidence ne répond à aucun courriel qui est envoyé à son courriel du CSDCEO. Donc, il est important de s'adresser

Le franc-parler mars/avril 2024

au courriel du syndicat. (scfp4155action@gmail.com).

Votre comité exécutif désire vous souhaiter un bon congé de Pâques à vous et toute votre famille.

Dates à retenir :

- 1. 29 mars Vendredi saint
- 2. 31 mars Pâques
- 3. 1er avril Lundi de Pâques





Retraites

Si vous prenez votre retraite, s.v.p. en aviser votre syndicat par courriel.

Voici quelques membres qui sont ou seront à la retraite très bientôt :

S/O



Sincères condoléances

À ceux et celles qui ont perdu un être cher dernièrement.... permettez-nous de vous témoigner toute notre amitié dans ces moments difficiles, et de vous offrir nos plus sincères condoléances.

Le franc-parler mars/avril 2024

Prompt rétablissement

Nos meilleurs vœux de prompt rétablissement à tous ceux et celles qui sont retenus à la maison par la maladie. Que ce moment d'arrêt forcé ne dure que le temps de retrouver votre élan...



Le franc-parler mars/avril 2024

POUR VOTRE INFORMATION

Changements d'adresses

Veuillez s.v.p. nous faire parvenir tous changements d'adresses civiques, d'adresse courriel ou numéro de téléphone au courriel du syndicat, scfp4155action@gmail.com.

OMERS

Pour en apprendre davantage sur votre régime de retraite OMERS, vous pouvez consulter le site pour découvrir comment votre rente est calculée, comment votre prestation de raccordement fonctionne et bien plus encore.

Vous pouvez téléphoner le Service à la clientèle d'OMERS au 416 369-2444 ou 1-800 387-0813.

Offres d'emplois :

Vous pouvez vous inscrire sur le site web du conseil pour recevoir les offres d'emploi sous <u>Alerte-emploi</u>.

Assurez-vous de vérifier régulièrement pour voir la disponibilité des affichages. N'oubliez pas que vous devez réinitialiser à chaque 12 mois sur le site des offres d'emplois pour continuer à recevoir les affichages.

Petits conseils

Le syndicat vous conseille de transférer toutes informations personnelles et pertinentes dont vous recevez dans votre compte courriel du conseil, tel que bordereaux de paye, informations de la Fiducie des bénéfices, des avantages sociaux et RAEO à un compte personnel car si un jour vous n'avez plus accès à votre compte courriel du conseil, vous n'aurez plus accès à ceux-ci.

AILD

Pour les membres qui sont sur l'AILD. Après 24 mois sur l'AILD, sachez que vous ne serez plus couvert par la Fiducie des bénéfices (médical, dentaire, etc.). Pour plus d'informations, vous devriez vous renseigner auprès de la Fiducie. OTIP 1-866-783-6847.

Fiducie des bénéfices

Pour tous les nouveaux employés réguliers travaillant 15 heures et plus, vous devez vérifier votre courriel du conseil dans les 3 semaines suivant votre embauche pour vous inscrire à OTIP/RAEO dans les délais prescrits sinon vous serez limité dans les réclamations que vous pouvez demander et vous allez devoir passer un examen médical. Si après 3 semaines suite à votre embauche vous n'avez pas reçu un courriel d'inscription intitulé "Mesures prendre: inscription à votre régime d'assurance" de OTIP/RAEO, vérifiez avec le service de la paie pour une confirmation que le conseil a envoyé votre nom à OTIP/RAEO.



Carte de membres

Pour tous ceux et celles qui veulent recevoir une carte de membre, s.v.p. en faire la demande auprès de votre exécutif.

Accident de travail

Lors d'un accident de travail, vous devez toujours documenter la situation sur un rapport d'accident que vous trouverez sur le portail et avoir un témoin dans la mesure du possible, que vous ayez besoin de voir un médecin ou non.

Si vous devez consulter pour de l'aide médical, vous devez toujours faire compléter le formulaire 8 par le médecin sur place dans les plus brefs délais et le faire parvenir au service de santé sécurité.

Aviser le service de santé et sécurité si vous vous absentez ou consulter un médecin par rapport à cet incident (l'accident ou la lésion). Ces journées devraient être payées par la CSPAAT et non prises sur vos congés de maladie.

Le franc-parler mars/avril 2024

Antécédents criminels

Vous recevez à chaque année un courriel du conseil intitulé Déclaration d'infraction annuelle (année scolaire 202?-202? pour la prochaine année scolaire). Vous devez le compléter chaque année sinon vous allez devoir vous rendre au poste de police et ceci engendre des coûts et des délais pour avoir vos antécédents criminels ainsi qu'un délai pour occuper un poste. Alors tous ceux et celles qui ne travaillent pas durant l'été, assurez-vous de le compléter avant de quitter.

Dites-nous ce que vous aimeriez voir dans votre Franc-parler. Nous sommes ouverts aux nouvelles idées, suggestions.